

Police enregistrée

Proposition

Fonds distincts de la Canada Vie

Garantie de 75/75

Garantie de 75/100

Garantie de 100/100

Pour la souscription d'une police de fonds distincts non enregistrée, prière d'utiliser la proposition F46-9609.

Pour la souscription d'un compte d'épargne libre d'impôt aux termes d'une police de fonds distincts, prière d'utiliser la proposition F46-7305.



Liste de vérification à l'intention du conseiller :

- **Vous ne pouvez choisir qu'un seul type de police par section. Par exemple, il n'est pas possible de souscrire un RER et un RER de conjoint au moyen d'une seule proposition.**
- Le rentier doit être un résident du Canada aux fins de l'impôt sur le revenu.
- Si la prime est transférée d'un autre établissement financier, une copie du formulaire T2030, T2033 ou T2151 ou de tout autre formulaire pertinent est requise.
- Si la prime est payée par prélèvement automatique sur le compte (PAC), la section 7 sur les *prélèvements automatiques* doit avoir été dûment remplie, notamment le tableau indiquant les fonds distincts auxquels le montant de la prime doit être affecté.
- Si la prime est payée par prélèvement automatique sur le compte (PAC) et si les titulaires du compte ne sont pas les propriétaires de police ou que deux signatures sont requises pour effectuer un retrait sur le compte bancaire, les cotitulaires du compte doivent signer à la section 12 relative au *consentement et aux signatures*.
- Si la prime est acquittée par transfert électronique de fonds (TEF), le formulaire *Transfert électronique de fonds – Autorisation de prélèvement unique en vue d'un paiement (F17-8213)* doit être dûment rempli et soumis avec la proposition.
- Si le propriétaire de police transfère des fonds de retraite immobilisés, un formulaire de renonciation du conjoint est nécessaire pour les FRV, les FRRP, etc.
- S'il faut désigner des bénéficiaires additionnels, utilisez la section 11 qui traite des *directives spéciales*.
- Si le Fonds immobilier est sélectionné, il faut soumettre un formulaire d'attestation (**F99-0683**) dûment signé par le client. Aucune cotisation au Fonds immobilier ne sera acceptée si ce formulaire dûment rempli et signé n'a pas été fourni.
- S'il s'agit d'une police de type FRR, il faut dûment remplir la section 8 qui porte sur les rachats de revenu planifiés, notamment le tableau indiquant les fonds distincts qui feront l'objet d'un rachat aux fins du versement.
- Si vous souscrivez des fonds de la série privilégiée 1, de la série privilégiée 2, de la série privilégiée Partenaire ou de la série du programme Constellation, vous êtes tenu d'investir un montant minimal et de détenir un montant minimal d'actifs dans des produits admissibles. Les produits admissibles sont indiqués dans le formulaire *Actifs admissibles du ménage (F46-8459)*.
- Si vous investissez dans des fonds de la série privilégiée 2, vous devez remplir une *Entente relative à la série privilégiée 2 (F46-8458)*.
- Si vous investissez dans des fonds de la série Partenaire ou de la série privilégiée Partenaire, vous devez remplir une *Entente relative aux frais pour la série Partenaire (F46-11047)*.
- Si vous investissez dans des fonds de la série du programme Constellation, vous devez remplir une entente relative à une police de la série Constellation.

Veillez faire parvenir les documents dûment remplis à l'adresse qui suit :

La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie
Exploitation, Gestion du patrimoine, Client individuel, Bureau 424
255 avenue Dufferin
London ON N6A 4K1
Télécopieur : 1-866-275-8080

En ce qui concerne le Québec, veuillez faire parvenir les documents dûment remplis à l'adresse suivante :

La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie
Exploitation, Gestion du patrimoine, Client individuel, M-1110
1350 boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal QC H3G 1T4
Télécopieur : 1-514-350-4740



Proposition visant un RER, RER de conjoint, RERI, CRI, REIR, FRR, FRR de conjoint, FRV, FRVR, FRRi ou FRRP aux termes d'un contrat de fonds distincts

La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie

Siège social : 100 rue Osborne Nord, Winnipeg, MB, R3C 3A5

Bureau administratif : 255 avenue Dufferin, London ON N6A 4K1

Bureau administratif du Québec : 1350 boulevard René-Lévesque Ouest, Montréal, QC H3G 1T4

À l'usage du siège social

Numéro de client	Numéro de référence ou de commande	Succursale	Numéro de police
------------------	------------------------------------	------------	------------------

Dans la présente proposition, les termes « **vous** », « **votre** » et « **vos** » se rapportent à la personne ou aux personnes qui détiendront le contrat et les termes « **nous** », « **notre** » et « **nos** » se rapportent à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (« **la Canada Vie** »). Le terme « **rentier** » se rapporte la personne sur la tête de qui repose le contrat.

Écrire lisiblement.

This form is also available in English.

Le proposant a-t-il donné l'autorisation d'effectuer des transactions en remplissant le formulaire à cet effet?

Oui

Non

1. Renseignements sur le propriétaire de police ou le rentier

Homme Femme

Nom du propriétaire de police ou du rentier (prénom, second prénom, nom de famille) Numéro d'assurance sociale

Adresse (numéro et nom de la rue, numéro d'appartement) Date de naissance (jour/mois/année)

Adresse municipale Numéro de téléphone

Ville Province Code postal

Si votre adresse postale est une case postale, une route rurale ou la poste restante, indiquez votre adresse municipale ci-dessous.

Adresse (numéro et nom de la rue, numéro d'appartement)

Ville Province Code postal

2. Type de police

(Cochez une seule case)

Indiquez le type de police que vous voulez souscrire. S'il vous faut plus d'un type de police, **veuillez remplir une proposition distincte pour chaque type.**

- Régime d'épargne-retraite (RER)
- Régime d'épargne retraite de conjoint (RER de conjoint) (remplir la section 3)
- Compte de retraite immobilisé (CRI) / Régime d'épargne-retraite immobilisé (RERI)
- Régime d'épargne immobilisé restreint (REIR)
- Fonds de revenu de retraite (FRR)
- Fonds de revenu de retraite de conjoint (FRR de conjoint) (remplir la section 3)
- Fonds de revenu viager (FRV)
- Fonds de revenu viager restreint (FRVR)
- Fonds de revenu de retraite prescrit (FRRP)
- Fonds de revenu de retraite immobilisé (FRRi)

3. Renseignements sur le conjoint cotisant (pour une police de conjoint seulement)

Pour une police **RER de conjoint**, indiquez le nom de l'époux ou du conjoint de fait qui versera les primes. Les reçus et feuillets d'impôt seront expédiés à l'adresse indiquée à la section 1.

Pour une police **FRR de conjoint**, indiquez le nom de l'époux ou du conjoint de fait qui a versé les cotisations au RER de conjoint.

Nom du conjoint (prénom, second prénom, nom de famille)

Numéro d'assurance sociale Date de naissance (jour/mois/année)

4. Niveau de garantie
(Cochez une seule case)

- Garantie de 75/75** (garanties applicables à l'échéance et à la prestation de décès de 75 %)
- Garantie de 75/100** (garantie applicable à l'échéance de 75 % et garantie maximale applicable à la prestation de décès de 100 %)
- Garantie de 100/100** (garantie maximale applicable à l'échéance de 100 % et garantie maximale applicable à la prestation de décès de 100 %) (Pour les polices FRR, FRV, FRVR, FRRP et FRR1, l'option n'est offerte que si les fonds proviennent d'une police RER, CRI, RER immobilisé ou REIR assortie de la **garantie de 100/100**)

Pour la **garantie de 100/100** – choisissez la date de la garantie applicable à l'échéance (jour/mois/année) : _____
La date choisie doit tomber au moins 15 ans après la date à laquelle la première prime est affectée à la police (la « date par défaut »). À noter : Si la date que vous avez choisie n'est pas valide, la date par défaut correspondra à 15 ans après la date de versement de la première prime. Si la police est le produit de la transformation d'une police de fonds distincts RER ou CRI de la Canada Vie, la date de la garantie applicable à l'échéance de la police originale s'appliquera à moins que vous n'avez indiqué une nouvelle date ci-dessus.

Police avec **garantie de 75/100** ou **garantie de 100/100**

Vous voulez-vous souscrire l'option de revalorisation de la garantie applicable à la prestation de décès?

- Oui** (si la case « oui » n'est pas cochée, l'option par défaut est non.)
(Vous devez être âgé de 68 ans ou moins à la date à laquelle la première prime est affectée à la police, sinon il n'y aura aucune revalorisation annuelle avant votre 70e anniversaire, date à laquelle les revalorisations cessent.)

Si vous avez coché « oui », vous consentez à ce que les frais de l'option soient prélevés sur votre police, cela au moyen du rachat d'unités du fonds distinct suivant : (précisez le nom et le code du fonds) : _____

Police avec **garantie de 100/100** seulement

Vous voulez-vous souscrire l'option de revalorisation de la garantie applicable à l'échéance?

- Oui** (si la case « oui » n'est pas cochée, l'option par défaut est non.)
(La date de la garantie applicable à l'échéance choisie ci-dessus doit être ultérieure d'au moins 16 ans à la date à laquelle la première prime est affectée à la police, sinon il n'y aura aucune revalorisation annuelle avant la date initiale de la garantie applicable à l'échéance.)

Si vous avez coché « oui », vous consentez à ce que les frais de l'option soient prélevés sur votre police, cela au moyen du rachat d'unités du fonds distinct suivant : (précisez le nom et le code du fonds) : _____

5. Fonds distincts

Inscrivez le code et le nom du fonds distinct, la série, l'option de frais et le pourcentage que vous voulez affecter à chaque fonds distinct. Si vous choisissez une option AFA, précisez le montant des frais. Si vous manquez d'espace, annexe une feuille supplémentaire à la proposition.

Vous ne pouvez pas investir dans plusieurs séries au sein d'une même police.

*AFA - avec frais d'acquisition;
FAD - frais d'acquisition différés;
ARC - option avec reprise de commission.

**Il faut obtenir l'approbation de la Canada Vie pour investir dans les options de la série privilégiée 1, de la série privilégiée 2, de la série privilégiée Partenaire et de la série du programme Constellation. Vous devez investir un montant minimal et conserver un montant déterminé dans les produits admissibles spécifiques. Des documents supplémentaires peuvent être exigés lorsque vous investissez dans les options de la série privilégiée 1, de la série privilégiée 2, de la série Partenaire, de la série privilégiée Partenaire et de la série du programme Constellation.

***Si toute option AFA est choisie et que les frais d'acquisition ne sont pas indiqués, les frais minimaux (0 %) s'appliqueront.

Code du fonds	Nom du fonds	Option de frais d'acquisition*	Affectation de la prime forfaitaire initiale (Montant ou %)	Frais d'acquisition***
		Série standard <input type="checkbox"/> AFA <input type="checkbox"/> FAD <input type="checkbox"/> ARC ou Série privilégiée 1** <input type="checkbox"/> AFA <input type="checkbox"/> FAD <input type="checkbox"/> ARC ou Série Partenaire** <input type="checkbox"/> AFA ou Série privilégiée Partenaire** <input type="checkbox"/> AFA ou Série privilégiée 2** <input type="checkbox"/> AFA ou Série du programme Constellation** <input type="checkbox"/> AFA		%
		Série standard <input type="checkbox"/> AFA <input type="checkbox"/> FAD <input type="checkbox"/> ARC ou Série privilégiée 1** <input type="checkbox"/> AFA <input type="checkbox"/> FAD <input type="checkbox"/> ARC ou Série Partenaire** <input type="checkbox"/> AFA ou Série privilégiée Partenaire** <input type="checkbox"/> AFA ou Série privilégiée 2** <input type="checkbox"/> AFA ou Série du programme Constellation** <input type="checkbox"/> AFA		%
		Série standard <input type="checkbox"/> AFA <input type="checkbox"/> FAD <input type="checkbox"/> ARC ou Série privilégiée 1** <input type="checkbox"/> AFA <input type="checkbox"/> FAD <input type="checkbox"/> ARC ou Série Partenaire** <input type="checkbox"/> AFA ou Série privilégiée Partenaire** <input type="checkbox"/> AFA ou Série privilégiée 2** <input type="checkbox"/> AFA ou Série du programme Constellation** <input type="checkbox"/> AFA		%
		Série standard <input type="checkbox"/> AFA <input type="checkbox"/> FAD <input type="checkbox"/> ARC ou Série privilégiée 1** <input type="checkbox"/> AFA <input type="checkbox"/> FAD <input type="checkbox"/> ARC ou Série Partenaire** <input type="checkbox"/> AFA ou Série privilégiée Partenaire** <input type="checkbox"/> AFA ou Série privilégiée 2** <input type="checkbox"/> AFA ou Série du programme Constellation** <input type="checkbox"/> AFA		%
		Série standard <input type="checkbox"/> AFA <input type="checkbox"/> FAD <input type="checkbox"/> ARC ou Série privilégiée 1** <input type="checkbox"/> AFA <input type="checkbox"/> FAD <input type="checkbox"/> ARC ou Série Partenaire** <input type="checkbox"/> AFA ou Série privilégiée Partenaire** <input type="checkbox"/> AFA ou Série privilégiée 2** <input type="checkbox"/> AFA ou Série du programme Constellation** <input type="checkbox"/> AFA		%
		Série standard <input type="checkbox"/> AFA <input type="checkbox"/> FAD <input type="checkbox"/> ARC ou Série privilégiée 1** <input type="checkbox"/> AFA <input type="checkbox"/> FAD <input type="checkbox"/> ARC ou Série Partenaire** <input type="checkbox"/> AFA ou Série privilégiée Partenaire** <input type="checkbox"/> AFA ou Série privilégiée 2** <input type="checkbox"/> AFA ou Série du programme Constellation** <input type="checkbox"/> AFA		%
		Série standard <input type="checkbox"/> AFA <input type="checkbox"/> FAD <input type="checkbox"/> ARC ou Série privilégiée 1** <input type="checkbox"/> AFA <input type="checkbox"/> FAD <input type="checkbox"/> ARC ou Série Partenaire** <input type="checkbox"/> AFA ou Série privilégiée Partenaire** <input type="checkbox"/> AFA ou Série privilégiée 2** <input type="checkbox"/> AFA ou Série du programme Constellation** <input type="checkbox"/> AFA		%
		Série standard <input type="checkbox"/> AFA <input type="checkbox"/> FAD <input type="checkbox"/> ARC ou Série privilégiée 1** <input type="checkbox"/> AFA <input type="checkbox"/> FAD <input type="checkbox"/> ARC ou Série Partenaire** <input type="checkbox"/> AFA ou Série privilégiée Partenaire** <input type="checkbox"/> AFA ou Série privilégiée 2** <input type="checkbox"/> AFA ou Série du programme Constellation** <input type="checkbox"/> AFA		%
		Série standard <input type="checkbox"/> AFA <input type="checkbox"/> FAD <input type="checkbox"/> ARC ou Série privilégiée 1** <input type="checkbox"/> AFA <input type="checkbox"/> FAD <input type="checkbox"/> ARC ou Série Partenaire** <input type="checkbox"/> AFA ou Série privilégiée Partenaire** <input type="checkbox"/> AFA ou Série privilégiée 2** <input type="checkbox"/> AFA ou Série du programme Constellation** <input type="checkbox"/> AFA		%

Si le Fonds immobilier (CIGWL) est sélectionné, le formulaire Attestation des risques liés à l'investissement dans le Fonds immobilier (F99-0683) doit être joint à la proposition.

6. Options supplémentaires

A) Service de rééquilibrage

Seuls les fonds distincts admissibles au service de rééquilibrage peuvent être sélectionnés. Les fonds de la série du programme Constellation ne sont pas admissibles au service de rééquilibrage.

Souhaitez-vous vous prévaloir du service de rééquilibrage? Oui (Si la case « oui » n'est pas cochée, l'option par défaut est non.)

Si vous avez coché « Oui », indiquez la répartition cible par fonds.

Code du fonds	Nom du fonds	Répartition cible
		%
		%
		%
		%
		%
		%
		Total 100%

RÉÉQUILIBRAGE – Le rééquilibrage sera effectué selon la fréquence et le seuil choisis ci-après. Si aucun renseignement n'est indiqué ci-dessous, l'information qui suit s'appliquera, le cas échéant : la **date du premier rééquilibrage** sera par défaut une date établie en fonction de la **fréquence**; la fréquence sera par défaut trimestrielle; et le **pourcentage du seuil de rééquilibrage** sera par défaut de trois pour cent.

Date du premier rééquilibrage : (le premier rééquilibrage doit survenir après la transaction initiale) (jour/mois/année): _____

Fréquence – Le rééquilibrage sera effectué selon la fréquence choisie à compter de la date du premier rééquilibrage choisie.

Cochez une seule option : Trimestrielle Semestrielle Annuelle

Seuil de rééquilibrage (%) – cochez une seule option : 2,0 3,0 4,0 5,0 6,0 7,0 8,0 9,0 10,0
 2,5 3,5 4,5 5,5 6,5 7,5 8,5 9,5

B) Programme de substitutions et de virements automatiques

Des frais de transaction et des retenues d'impôts à la source peuvent être imputés à certains rachats.

Voulez-vous établir un programme de substitutions et de virements automatiques?

Oui (Si la case « oui » n'est pas cochée, l'option par défaut est non.)

Les fonds de la série Constellation ne sont pas admissibles à ce programme.

Si la case « Oui » a été cochée, indiquez quelle option vous voulez et répondez aux questions figurant sous le tableau suivant.

Substitution Substituer le montant ou le pourcentage du fonds indiqué dans la colonne « De » et affecter le produit de la substitution aux fonds de la colonne « À », de la façon indiquée ci-dessous et au moment spécifié (substitution au sein d'une même police).

Virement Exécuter un virement au moyen du rachat d'unités correspondant au montant ou au pourcentage du fonds de la colonne « De » et verser à titre de prime le produit de ce rachat dans la police de fonds distincts numéro : _____ de la Canada Vie de la façon indiquée ci-dessous et au moment spécifié (virement de cette police à une autre police de fonds distincts de la Canada Vie).

De			À		
Code du fonds	Nom du fonds	Montant ou pourcentage	Code du fonds	Nom du fonds	Montant ou pourcentage

À quelle date aimeriez-vous que débutent les substitutions ou les virements automatiques?

(1er – 31) (jour/mois/année): _____

À quelle fréquence aimeriez-vous que les substitutions ou les virements soient effectués?

Mensuelle Bimestrielle Trimestrielle Semestrielle Annuelle

7. Prélèvement automatique sur le compte (PAC)

(ne s'applique qu'aux polices RER et RER de conjoint)

Veuillez lire l'entente visant le paiement par prélèvement automatique sur le compte à la section 12 intitulée *Consentement et signatures*.

Un montant minimal de 25 \$ par fonds s'applique.

AFA : option avec frais d'acquisition.

FAD : option avec frais d'acquisition différés.

ARC : option avec reprise de commission.

* Si l'option AFA est choisie et que les frais d'acquisition ne sont pas indiqués, les frais minimaux (0 %) s'appliquent.

Fréquence (cochez une seule case)

Hebdomadaire Toutes les deux semaines Bimensuelle Mensuelle Bimestrielle Trimestrielle Semestrielle Annuelle

Date de début (jour/mois/année): _____

Montant : _____ \$

Indexation du PAC

Protégez mon PAC de l'inflation avec une hausse annuelle de _____ % ou de _____ \$ en date du (jour/mois) : _____

Code du fonds	Nom du fonds	Option de frais d'acquisition	Frais d'acquisition*	Montant ou pourcentage
		<input type="checkbox"/> AFA <input type="checkbox"/> FAD <input type="checkbox"/> ARC	%	
		<input type="checkbox"/> AFA <input type="checkbox"/> FAD <input type="checkbox"/> ARC	%	
		<input type="checkbox"/> AFA <input type="checkbox"/> FAD <input type="checkbox"/> ARC	%	
		<input type="checkbox"/> AFA <input type="checkbox"/> FAD <input type="checkbox"/> ARC	%	
		<input type="checkbox"/> AFA <input type="checkbox"/> FAD <input type="checkbox"/> ARC	%	
		<input type="checkbox"/> AFA <input type="checkbox"/> FAD <input type="checkbox"/> ARC	%	

Renseignements bancaires pour la répartition du prélèvement automatique – Indiquez le nom de l'institution financière et les renseignements sur le compte exigés et **annexez un chèque personnel portant la mention « nul »**.

Nom du titulaire du compte (en caractères d'imprimerie)

S'il s'agit d'un compte conjoint, nom de l'autre titulaire du compte

Nom de l'institution financière

Numéro de domiciliation

Code de la banque

Numéro de compte

8. Rachats de revenu planifiés

(applicable uniquement aux polices FRR, FRR de conjoint, FRV, FRVR, FRRI et FRRP)

Si aucun montant n'est indiqué, le montant minimal annuel s'appliquera par défaut et aucun versement planifié ne sera exécuté au cours de la première année d'établissement.

* Sous réserve de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)

** AFA : option avec frais d'acquisition

FAD : option avec frais d'acquisition différés

ARC : option avec reprise de commission

A) Je choisis que les versements soient fondés sur mon âge l'âge de mon époux, conjoint uni civilement ou conjoint de fait, s'il est plus jeune. Indiquez sa date de naissance (jour/mois/année): _____

B) Date du premier rachat (jour/mois/année) : _____
(Le versement par TEF sera exécuté à l'intérieur de deux à cinq jours suivant cette date.)

C) Montant de chaque versement – sélectionnez l'un des choix suivants :

- Montant minimal* à compter de l'année prochaine
 Versements bruts uniformes de _____ \$
 Versements nets uniformes de _____ \$
 _____ Brut Net cette année, montant minimal* les années suivantes
 Montant maximal (pour les FRV ou FRVR, selon la définition donnée dans la réglementation sur les pensions applicable)

Le montant de chaque versement sera racheté comme suit:

Code du fonds	Nom du fonds	Option de frais d'acquisition**	Montant ou pourcentage
		<input type="checkbox"/> AFA <input type="checkbox"/> FAD <input type="checkbox"/> ARC	
		<input type="checkbox"/> AFA <input type="checkbox"/> FAD <input type="checkbox"/> ARC	
		<input type="checkbox"/> AFA <input type="checkbox"/> FAD <input type="checkbox"/> ARC	
		<input type="checkbox"/> AFA <input type="checkbox"/> FAD <input type="checkbox"/> ARC	
		<input type="checkbox"/> AFA <input type="checkbox"/> FAD <input type="checkbox"/> ARC	
		<input type="checkbox"/> AFA <input type="checkbox"/> FAD <input type="checkbox"/> ARC	

Si aucune directive n'est fournie, la même répartition que celle se rapportant à la prime initiale sera utilisée.

Vous nous donnez l'instruction de déposer le montant demandé dans le compte précité de l'institution financière mentionnée plus haut. Vous convenez de rembourser à la Canada Vie tout montant versé par celle-ci auquel vous n'auriez pas droit et de donner l'ordre à l'institution financière de payer un tel montant à la Canada Vie.

D) Fréquence (cochez une seule case) Toutes les deux semaines Mensuelle Bimensuelle (le 15 et le dernier jour du mois)
 Bimestrielle Trimestrielle Semestrielle Annuelle

E) Voulez-vous que des impôts supplémentaires soient retenus sur vos rachats de revenu planifiés?

Oui (Si la case « Oui » n'est pas cochée, l'option par défaut est non.)

Si la case « Oui » a été cochée, veuillez préciser le pourcentage des impôts totaux à retenir à la source (sous réserve de la législation applicable).

Fédéral : _____ % Provincial : _____ % (l'impôt provincial ne s'applique qu'au Québec)

F) Renseignements bancaires pour les rachats de revenu planifiés – Entrez le nom de l'institution financière et les renseignements sur le compte dans lequel sera déposé le montant indiqué ci-dessus et joignez un chèque personnel portant la mention « nul » à la proposition.

Nom du titulaire du compte (en caractères d'imprimerie) _____ S'il s'agit d'un compte conjoint, nom de l'autre titulaire du compte _____
 Nom de l'institution financière _____ Numéro de domiciliation _____ Code de la banque _____ Numéro de compte _____

9. Paiement de la police

Montant de votre chèque, du produit du prêt ou du transfert : _____

Si vous souscrivez une rente de revenu, indiquez le montant ou le pourcentage de la prime qui servira à la constitution de la rente : _____
(La prime sera affectée au code de fonds correspondant, selon le niveau de garantie choisi à la section 4.)

Versement de la prime initiale :

- Chèque fait à l'ordre de la Canada Vie
 Transfert électronique de fonds (TEF) - Remplir le formulaire **F17-8213** intitulé *Transfert électronique de fonds – Autorisation de prélèvement unique en vue d'un paiement* et le joindre à la proposition. La transaction TEF sera affichée comme étant payable à l'ordre de la Canada Vie (police RER ou RER de conjoint seulement).
 Produit d'un prêt RER de la Banque Nationale
 Virement de l'extérieur vers la Canada Vie (Veuillez joindre une copie de tous les T2033 ou autres documents de transfert pertinents)

En provenance de : _____ Adresse : _____

Virements au sein de la Canada Vie

Retraite et Investissement, Individuelle

Virement à exécuter immédiatement (à noter : des frais peuvent s'appliquer) À la prochaine date de renouvellement

Rachat total Rachat partiel de _____ \$ aux termes de la police numéro _____

Nous effectuerons le virement dès qu'il sera raisonnablement possible de le faire.

Transformation d'une police de fonds distincts RER, CRI, RER immobilisé ou REIR de la Canada Vie en une police FER, FRV, FRVR ou FRRP de la Canada Vie?

Quel est le numéro de la police visée par la transformation? _____

Transformation intégrale partielle _____ \$

(Cette opération n'a pas d'incidence sur le barème des FAD, ni sur les garanties et les options sélectionnées antérieurement.)

Effectuer le virement immédiatement le (jour/mois/année): _____

Nous effectuerons le virement aussitôt qu'il sera raisonnablement possible de le faire.

Assurance individuelle

Montant approximatif : _____ \$ Numéro de police : _____

Participations capitalisées Participations d'une police enregistrée Valeur de rachat (totale) Échéance Autre _____

Taux d'intérêt du prêt _____ % jusqu'au (jour/mois/année) : _____

Par la suite, l'intérêt correspondant à un taux qui sera fixé périodiquement par la Canada Vie, sous réserve des dispositions du contrat.

Services de retraite collectifs

RER / CRI collectif Régime de retraite Numéro de régime collectif : _____ Numéro de certificat : _____

10. Renseignements sur le bénéficiaire

La personne nommée ici recevra une prestation de décès après le décès de tous les rentiers.

En l'absence d'un bénéficiaire désigné, la prestation de décès sera versée à votre succession ou conformément à toute législation applicable.

Si vous désignez un bénéficiaire à titre irrévocable

vos droits de propriété sont alors restreints (vous NE POUVEZ PAS effectuer un changement de bénéficiaire ni d'autres modifications de police sans le consentement écrit du bénéficiaire irrévocable).

Si vous désirez désigner un plus grand nombre de bénéficiaires, vous pouvez le faire à la section 11, *Directives spéciales*.

Vous pouvez désigner un ou plusieurs bénéficiaires, cependant ce sont les lois applicables qui détermineront qui peut recevoir toute prestation de décès.

Dans toutes les provinces et tous les territoires, à l'exception du Québec, la désignation de bénéficiaire est automatiquement révocable à moins d'indication contraire de votre part. Le propriétaire de police peut modifier la désignation de bénéficiaire révocable en tout temps. Si vous êtes un résident du Québec et que vous désignez votre époux ou conjoint uni civilement à titre de bénéficiaire, cette désignation sera irrévocable à moins que vous n'indiquiez qu'elle est révocable.

A. Bénéficiaires en premier ordre

Sauf indication contraire dans la loi, si un bénéficiaire décède avant le dernier rentier, ses droits reviennent aux bénéficiaires en premier ordre survivants en parts égales. S'il n'y a aucun bénéficiaire en premier ordre survivant, la prestation de décès sera versée aux bénéficiaires subsidiaires. Si aucune désignation de bénéficiaire subsidiaire n'a été effectuée ou s'il n'y a pas de bénéficiaire subsidiaire survivant, la prestation de décès sera versée à votre succession. Là où les lois du Québec s'appliquent, le résultat peut ne pas être le même lorsque des cobénéficiaires sont nommés et que des pourcentages différents sont attribués à chacun. Veuillez consulter votre conseiller juridique à cet égard.

Nom (prénom, nom de famille)	Lien avec le rentier (au Québec, lien avec le propriétaire de police)	Révocable?	Pourcentage attribué
		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	%
		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	%

Total 100%

B. FRR SEULEMENT

Ayant désigné mon époux, conjoint uni civilement ou conjoint de fait comme mon unique bénéficiaire en premier ordre, je choisis la méthode de versement suivante à mon décès :

Versement forfaitaire

Rentier remplaçant (l'exécution des versements de revenu planifiés se poursuit)

C. Bénéficiaires subsidiaires

Un bénéficiaire subsidiaire ne touchera aucune prestation si un bénéficiaire en premier ordre est vivant au décès du dernier rentier. Là où les lois du Québec s'appliquent, la conclusion peut ne pas être la même. Veuillez consulter votre conseiller juridique à cet égard.

Nom (prénom, nom de famille)	Lien avec le rentier (au Québec, lien avec le propriétaire de police)	Révocable?	Pourcentage attribué
		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	%
		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	%

Total 100%

D. Nomination d'un fiduciaire pour un bénéficiaire

Dans toutes les provinces et tous les territoires, à l'exception du Québec – Si des enfants mineurs sont nommés à titre de bénéficiaires, un fiduciaire doit être nommé pour recevoir les sommes en leur nom. **Avant de remplir la présente section, vérifiez si vous avez déjà, dans un document quelconque, fait une nomination de fiduciaire ou d'administrateur qui pourrait s'appliquer. Veuillez consulter votre conseiller juridique d'abord.**

Au Québec seulement – Les prestations payables aux termes du présent contrat à un bénéficiaire qui est mineur, au moment où le paiement doit être effectué, seront versées à son tuteur légal, à moins que nous ayons été informés du fait qu'une fiducie valide a été établie pour le compte du bénéficiaire mineur, par testament ou par contrat distinct. En pareil cas, vous devez nommer la fiducie à titre de bénéficiaire dans la section ci-dessus, et vous devez nommer le fiduciaire dans la section ci-dessous. **Veuillez consulter votre conseiller juridique d'abord.**

Dans toutes les provinces et tous les territoires – J'autorise le fiduciaire ou le tuteur nommé ci-dessous à recevoir les versements au nom des bénéficiaires jusqu'à leur majorité et d'utiliser les sommes uniquement aux fins de soutien, de prise en charge des besoins, des études et d'autres avantages des bénéficiaires, à la discrétion du fiduciaire ou du tuteur.

Nom du fiduciaire ou du tuteur (prénom, second prénom, nom de famille)

Lien avec le propriétaire de police

11. Directives spéciales

12. Consentement et signatures

En apposant votre signature ci-dessous, vous reconnaissez et convenez de ce qui suit :

- Vous avez lu la proposition, l'Entente visant le paiement par prélèvement automatique sur le compte (PAC), le cas échéant, et la section Collecte et utilisation de vos renseignements personnels, ci-dessous. Vous confirmez que les déclarations faites dans la proposition sont complètes et exactes.
- La présente proposition et les dispositions de la police englobent toutes les conditions de votre contrat. Vous acceptez les conditions énoncées et toute modification pouvant être apportée au contrat.
- Il est entendu que le contrat que vous avez reçu n'entrera en vigueur que lorsque la présente proposition aura été acceptée par la Canada Vie et que la prime aura été reçue à son bureau administratif.
- Vous confirmez être un résident du Canada aux fins des déclarations de revenus.
- Vous demandez à la Canada Vie de présenter une demande d'enregistrement du contrat à titre de régime enregistré d'épargne-retraite ou de fonds enregistré de revenu de retraite en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) et, le cas échéant, de toute loi provinciale ou territoriale.
- Si vous avez indiqué à la Section 9 que la provenance de la prime comprend un rachat intégral ou partiel de polices en vigueur de la Canada Vie et que vous n'avez pas précisé quand le rachat doit être effectué, vous demandez à la Canada Vie de racheter immédiatement la police de façon irrévocable dans la mesure indiquée à la Section 9. Vous convenez que si vous avez spécifié un rachat intégral, vous demandez à la Canada Vie de racheter la police moyennant le paiement de sa valeur nette et le transfert de cette valeur de la façon indiquée dans la présente proposition et que la police ainsi rachetée prend fin.
- Si la police vise un RERI, un CRI, un REIR, un FRV, un FRVR, un FRRP ou un FRRI, vous consentez à ce qu'elle soit l'objet d'un avenant comportant les dispositions supplémentaires requises par les lois sur les pensions pertinentes.
- Il est entendu que le conseiller n'est pas autorisé à placer la Canada Vie dans des situations comportant quelque risque ou obligation que ce soit.
- Vous consentez à ce que nous obtenions des renseignements auprès de toute organisation, s'il y a lieu, afin de trouver tout propriétaire de police, tout rentier ou tout bénéficiaire ou pour déterminer si un rentier est vivant. Si nous ne sommes pas en mesure d'obtenir une preuve satisfaisante, nous nous réservons le droit d'interrompre les versements jusqu'à ce que nous recevions une telle preuve.

Entente visant le paiement par prélèvement automatique sur le compte (PAC)

- Nous pouvons, au besoin, recueillir, conserver, utiliser, divulguer et échanger tout renseignement aux fins de l'exécution de la présente entente.
- Vous, le ou les titulaires du compte, nous autorisez et autorisez l'institution financière désignée dans la présente proposition à prélever sur votre compte les paiements auxquels vous avez consenti.
- Les paiements sont assujettis aux dispositions de la police demandée.
- Vous consentez à examiner régulièrement vos données bancaires. Si une opération aux termes de la présente entente n'est pas conforme à vos dossiers, vous disposez de 90 jours suivant la date de l'opération en question pour nous en informer. Passé ce délai, l'opération sera considérée comme exacte.
- Si votre institution financière n'honore pas un retrait préautorisé donné (parce qu'il n'y a pas suffisamment de fonds dans votre compte, par exemple), nous pourrions suspendre la présente entente. Nous pourrions également faire une seconde tentative de retrait, et si celle-ci échoue aussi, nous pourrions suspendre et possiblement annuler la présente entente.
- Tous frais pour effet sans provision facturés par votre institution financière dans le cas où elle n'honore pas un retrait seront à votre charge.
- Si nous suspendons la présente entente, mais que vous souhaitez ultérieurement reprendre les retraits préautorisés, nous pourrions demander l'établissement d'une nouvelle entente visant le paiement par prélèvement automatique sur le compte.
- Vous avez certains droits de recours advenant qu'un retrait ne soit pas conforme à la présente entente. Par exemple, vous avez le droit de recevoir le remboursement de tout débit qui n'est pas autorisé ou qui n'est pas conforme à la présente entente. Pour obtenir de plus amples renseignements sur vos droits de recours, communiquez avec votre institution financière ou consultez le site www.cdnipay.ca.
- Si vos données bancaires viennent à changer, vous devez nous en informer par écrit au moins 14 jours avant la date du prochain retrait. Nous pourrions toutefois accepter de modifier vos données bancaires selon vos directives verbales.

- Vous pouvez annuler la présente entente moyennant un préavis écrit de 30 jours. Si nous décidons d'annuler l'entente, nous vous donnerons un préavis écrit de 30 jours. Pour obtenir un modèle d'avis d'annulation ou de plus amples renseignements sur votre droit d'annuler la présente entente, veuillez communiquer avec votre institution financière ou consulter le site www.cdnipay.ca.
 - Vous pouvez obtenir plus d'information sur l'entente en communiquant avec nous à l'adresse appropriée.
 - Vous renoncez par la présente à ce que nous vous informions par écrit de la cession par nous de l'entente.**
 - Une copie de la présente entente est aussi valide que l'original.
- ### Collecte et utilisation de vos renseignements personnels
- Vous convenez que lorsque vous demandez tout produit ou service, la Canada Vie établit et met à jour un dossier confidentiel contenant des renseignements personnels à votre sujet. Vous consentez à ce que la Canada Vie recueille, utilise et divulgue vos renseignements personnels. Il est entendu que nous devons obtenir ces renseignements pour traiter la présente proposition et, si elle est approuvée, pour vous délivrer votre contrat et en assurer l'administration et le service, pour vous conseiller quant aux produits et services offerts par la Canada Vie, ses filiales, ses sociétés affiliées et ses partenaires stratégiques, pour vous fournir un soutien dans le cadre de la planification de votre sécurité financière, pour analyser et traiter les demandes de règlement, pour verser les prestations aux termes du contrat, pour créer et mettre à jour des dossiers et pour accomplir toute autre tâche connexe.
 - Votre dossier est conservé dans les bureaux de la Canada Vie ou dans les locaux d'un tiers agissant au nom de la Canada Vie. L'accès aux renseignements personnels figurant au dossier est limité aux membres du personnel de la Canada Vie ou aux personnes autorisées par celle-ci qui ont besoin de l'information pour s'acquitter de leurs tâches, aux personnes à qui vous avez accordé un droit d'accès et dans la mesure où des renseignements personnels peuvent être recueillis, utilisés ou divulgués au Canada ou ailleurs, aux personnes autorisées en vertu des lois au Canada ou d'ailleurs, selon le cas.
 - Vous avez le droit d'examiner et de rectifier les renseignements contenus dans votre dossier. Vous pouvez en faire la demande par écrit à : Ombudsman – La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie, 255 avenue Dufferin, London, ON, N6A 4K1.
 - Sous réserve des restrictions juridiques ou contractuelles, vous pouvez révoquer votre consentement en tout temps en faisant parvenir un avis en ce sens à notre siège social ou à nos bureaux administratifs. Vous convenez que le fait de ne pas accorder votre consentement pourrait entraîner le refus de votre proposition.
 - Vous autorisez l'utilisation de votre numéro d'assurance sociale, numéro d'entreprise aux fins de l'impôt sur le revenu des sociétés ou autres numéros d'identification aux fins de déclarations fiscales, d'identification et de tenue de dossiers.

En apposant votre signature ci-dessous, vous convenez de ce qui suit :

- Vous avez reçu un exemplaire du contrat de polices de fonds distincts de la Canada Vie ou de polices de fonds distincts de la Canada Vie de la série privilégiée 2 et de la notice explicative accessible à partir du lien www.canadalife.com/noticesexplicatives, ou un exemplaire papier a été fourni.
- Vous avez reçu un exemplaire de la présente proposition.
- Vous comprenez que tout montant affecté à un fonds distinct, à l'exception du montant des garanties applicables à l'échéance et à la prestation de décès, n'est pas garanti, et des frais seront déduits des fonds distincts, comme il est décrit dans la notice explicative et dans la police.
- Le conseiller a discuté avec moi du contenu de la notice explicative en vigueur et me l'a expliqué, y compris l'Aperçu du fonds, en ce qui a trait à toutes les options de frais d'acquisition auxquelles une prime est affectée.
- Si l'option FAD est choisie, vous pourriez être assujéti à des frais de rachat si un retrait était effectué.

Veillez prendre connaissance de chacun des énoncés suivants et cocher la case correspondante si l'énoncé s'applique.

- En cochant cette case, vous confirmez que vous et/ou les membres admissibles de votre famille détenez certaines autres polices de fonds de placement de la Canada Vie qui pourraient être regroupées, maintenant ou ultérieurement, afin que les placements soient admissibles aux taux inférieurs prévus par une série pour clients à valeur nette élevée. Veuillez signer le formulaire *Actifs admissibles du ménage* et le joindre à la présente proposition.
- En cochant cette case, vous convenez du choix de BonjourLaVie^{MC} et vous nous demandez d'établir la police en tant que composante d'un programme de revenu de retraite BonjourLaVie.

Signature du **propriétaire de police ou du rentier**

Fait à (ville/province)

Date (jour/mois/année)

Signature du **témoin**

Si le paiement de la prime se fait par prélèvement automatique sur le compte et que les titulaires du compte ne sont pas les propriétaires de police ou que deux signatures sont requises pour effectuer des retraits du compte, les titulaires du compte doivent signer ici.

Signature du **titulaire du compte** (s'il ne s'agit pas du propriétaire de police)

Signature du **cotitulaire du compte**

Attestation du conseiller

La présente section doit être remplie et signée par le conseiller.

En apposant votre signature ci-dessous, vous atteste ce qui suit :

Bénéficiaires irrévocables

Si le propriétaire de police a nommé un ou des bénéficiaires irrévocables, vous atteste ce qui suit :

- (a) Vous avez pleinement expliqué au propriétaire de police la nature et la portée d'une désignation de bénéficiaire irrévocable;
- (b) Le bénéficiaire n'était pas présent au moment où vous avez donné l'explication au propriétaire de police;
- (c) Le propriétaire de police a indiqué avoir été avisé de la nature irrévocable de la désignation de bénéficiaire faite par lui;
- (d) Au Québec : Vous avez pleinement expliqué au propriétaire de police que s'il a désigné son époux ou conjoint uni civilement à titre de bénéficiaire, la désignation est automatiquement irrévocable à moins qu'il ne coche la case Révocable.

Intégralité de la présente proposition

- Vous atteste que le contenu de la présente proposition est à votre connaissance complet et exact.
- Vous confirmez que la proposition a été signée dans la province indiquée à la section 12, *Consentement et signatures*.

Divulgaration concernant la rémunération et tout conflit d'intérêts

Vous confirmez avoir fourni au propriétaire de police l'information suivante par écrit :

- Le nom de la ou des compagnies que vous représentez,
- Le fait que vous touchez une rémunération (comme des commissions ou un salaire) pour la vente de produits d'assurance-vie et d'assurance maladie, le fait que vous pourriez devoir rembourser une partie de votre commission si un rachat d'unités assorties de l'option avec reprise de commission survient dans les quatre ans suivant l'affectation de la prime et le fait que vous pourriez recevoir une rémunération additionnelle sous la forme de bonis, d'une participation à des conférences ou de toute autre mesure d'encouragement à la vente, et
- Des précisions quant à tout conflit d'intérêts réel ou potentiel vous concernant dans le cadre de la présente transaction.

Délivrance de la notice explicative et discussion à son sujet

Vous confirmez ce qui suit :

- Vous avez discuté avec le ou les propriétaires de la police du contenu de la notice explicative et le leur avez expliqué, y compris l'Aperçu du fonds, et
- Avant la signature de la proposition, le ou les propriétaires de police ont convenu d'accéder à la notice explicative en format électronique; à défaut de cela, un exemplaire papier de la notice explicative leur a été remis.

Regroupement des actifs du ménage

Vous avez déterminé si le client est actuellement admissible ou a le potentiel de devenir admissible ultérieurement à la série pour clients à valeur nette élevée et, dans l'affirmative, lui avez fait remplir le formulaire *Actifs admissibles du ménage*.

Proposition FundSERV

Cochez cette case si la proposition doit être traitée en ayant recours à FundSERV.

Nom du conseiller (en caractères d'imprimerie)

Numéro de téléphone du conseiller

Code du conseiller

AGD ou succursale (le cas échéant)

Signature du conseiller

Date (jour/mois/année)

La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie

Siège social

100 rue Osborne Nord,
Winnipeg, MB, R3C 3A5, Canada

Bureau administratif

255 avenue Dufferin
London, ON, N6A 4K1, Canada

Bureau administratif du Québec

1350 boulevard Réne-Lévesque Ouest
Montréal, QC, H3G 1T4, Canada



Consultez canadavie.com   @CanadaVie  @canada_vie  @CanadaLifeCo

Numéro de téléphone sans frais : **1 888 252-1847**